

Réunion publique

Seurre

16 octobre

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Michel ROSTAGNAT

En tribune GRTgaz : Daniel BOURJAS, Denis SUISSE-GUILLAUD, Ludovic LECELLIER

Durée : 2 heures

I) Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Bienvenue à tous. Merci d'être venus à cette réunion.

Pour démarrer, je passe la parole à Monsieur le Maire de Seurre. Je remercie la commune de Seurre pour l'organisation de cette réunion.

Roland BONNAIRE, Maire de Seurre

Monsieur le président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à Seurre pour ce grand débat que vous organisez à propos d'un grand projet d'aménagement du territoire. GRTgaz sera le maître d'ouvrage de cette entreprise.

J'ai analysé vos documents, j'ai constaté qu'il y avait deux canalisations à construire, 150 kilomètres sous l'Arc Lyonnais, 200 kilomètres en Val de Saône. On peut donc affirmer qu'il s'agit d'un projet d'envergure.

Ce fuseau de travaux ne concerne pas directement notre commune de Seurre, mais impacte cependant notre territoire cantonal. J'ai regardé de Bonnencontre à Labergement-lès-Seurre.

J'ai bien saisi que cet objectif ambitieux était double : améliorer la connexion du réseau gaz français au réseau européen et créer une véritable dorsale gazière de Dunkerque à Fos-sur-Mer et à Montoir-de-Bretagne. En un mot, cet objectif vise à permettre la bonne circulation du gaz du nord au sud de la France, afin de profiter des deux sources d'approvisionnement, gazoduc et bateaux, dont les volumes et les coûts varient selon la conjoncture politico-économique.

Un prix du gaz unifié serait en effet, peut-être, la meilleure solution, et certainement intéressante pour le consommateur français et européen. Vous faites donc œuvre de démocratie locale, voire nationale, en développant une large concertation dont le débat de ce soir est un exemple. Je vous en remercie.

Dix-neuf réunions publiques, un site internet, un bureau ouvert à Dijon sont les outils mis à disposition des citoyens.

Cette concertation, prévue par la loi, est indispensable dans la conduite des grands projets, qui doivent s'élaborer avec le maximum de démocratie. Un rapport sera rendu et une enquête publique sera diligentée.

Ainsi, nous devons vous remercier d'avoir choisi notre petite ville de Seurre comme lieu de l'un de ces débats que vous menez. Je souhaite pleine réussite à votre projet. Je souhaite surtout qu'il puisse bénéficier pleinement à tous nos concitoyens.

Je vous remercie.

II) Présentation

A) Présentation du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Merci, Monsieur le Maire, pour votre mot d'accueil, et encore merci pour votre aide à l'organisation de cette réunion.

Cette réunion de débat public s'intègre dans le cadre de la procédure de débat public. Ce débat public concerne deux projets de gazoducs, qui sont en continuité physique, mais qui constituent deux projets indépendants.

Le premier projet est le projet Arc Lyonnais, qui va de Saint-Avit, dans la Drôme, à Etrez, dans l'Ain. Le deuxième projet est le projet Val de Saône, tronçon nord, qui va d'Etrez à Voisines, en Haute-Marne.

Ce débat public a été décidé par la Commission nationale du débat public (CNDP) au vu de la saisine réalisée par le maître d'ouvrage, GRTgaz.

La CPDP a donc décidé l'organisation d'un débat public pour ce projet. Le débat public se situe très en amont de la procédure. En effet, la décision de réalisation n'a pas encore été prise, et nous sommes tout à fait dans les esquisses des projets. C'est pour cette raison que les documents que vous avez eus ne donnent pas un tracé des gazoducs, mais un fuseau d'étude à l'intérieur duquel est envisagé le tracé définitif. Nous sommes donc tout à fait en amont de la décision. C'est bien l'objet de la CPDP d'organiser un débat public.

Je dirai d'abord un mot sur la Commission nationale du débat public. Il s'agit d'une autorité indépendante des pouvoirs politiques, indépendante des organisations administratives. Elle est chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national ayant un impact sur le territoire. Elle est également chargée de veiller aux bonnes conditions d'information du public, et à ce que le public puisse émettre ses avis et recommandations de nature à favoriser et à développer la concertation.

La Commission particulière de débat public est donc désignée par la Commission nationale lorsqu'un débat public est décidé. Nous sommes donc en charge, en tant que Commission particulière, d'organiser le débat pour ces deux projets de gazoducs.

La Commission particulière est constituée de six membres. Aujourd'hui, vous avez, à ma droite, Michel Rostagnat. Michel Habig est également parmi nous, tout comme Anne-Marie Odunlami, Jean Sornay et moi-même.

Dans la lettre de débat public qui vous a été donnée à l'entrée, vous avez le profil des membres de la Commission particulière. Vous verrez donc que ce sont des profils divers et variés, avec des anciens fonctionnaires, des anciens cadres du privé et des élus.

La Commission particulière est également indépendante. Elle est indépendante du maître d'ouvrage, GRTgaz, ainsi que des pouvoirs publics. Nous avons donc eu toute latitude pour organiser le débat dans les meilleures conditions.

Cette Commission particulière est en charge de diffuser l'information sur le projet. Information la plus complète possible, transparente et objective à destination de la population.

Le dossier du maître d'ouvrage, que vous avez entre vos mains, a été élaboré par le maître d'ouvrage GRTgaz, bien sûr, mais en étroite relation avec la Commission particulière. Nous avons en particulier veillé à ce que les dossiers soient facilement lisibles pour des citoyens qui ne sont pas forcément spécialisés dans les problèmes de gazoducs.

La CPDP permet également à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques – c'est bien l'objet de la réunion d'aujourd'hui –, et par le biais de contributions écrites qui peuvent être également adressées à la Commission particulière par ailleurs.

Nous veillons également à ce que les questions posées par le public obtiennent une réponse de la part du maître d'ouvrage, réponse claire et transparente.

Le débat public répond à trois principes fondamentaux pour tous. Le premier est le principe d'équivalence : toute personne, quel que soit son statut, a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition sur le projet qui est présenté.

Le deuxième principe est la transparence : nécessité d'avoir une information claire, accessible, sans privilégier quiconque. C'est-à-dire que l'information que vous avez, c'est l'information que tout le monde a, quelle que soit sa position, qu'il s'agisse du Président du Conseil régional, du Président du Conseil général, des maires ou des citoyens. Tout le monde a la même information.

Le troisième principe est l'argumentation. Le débat se construit sur la base d'opinions argumentées. C'est-à-dire que l'objet de nos réunions publiques n'est pas de faire un référendum pour ou contre le projet, c'est de recueillir vos arguments et les remarques que vous formulez sur le projet qui est présenté.

La Commission particulière, elle-même, répond également à des principes de déontologie. C'est la neutralité. La Commission n'a pas d'avis à donner sur le projet. Les conclusions que nous rendrons à la suite de ces réunions ne portent pas sur le projet lui-même, ni sur l'opportunité du projet. Il s'agira d'un compte rendu des arguments que nous allons entendre, que nous entendons dans les diverses réunions publiques que nous organisons.

Enfin, nous répondons à un principe d'indépendance. Nous sommes indépendants du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Dans le cadre de ce débat public, nous organisons tout un cycle de réunions, dix-neuf réunions publiques, depuis le département de la Drôme jusqu'au département de la Haute-Marne, sur les environ 400 kilomètres que représente ce futur projet.

A l'occasion de ces réunions publiques, vous êtes invités à vous exprimer, à donner vos réactions, à poser vos questions, à donner vos argumentaires sur les points qui vous semblent importants, qui portent aussi bien sur la justification de la réalisation de ces ouvrages que sur leur impact sur le territoire. Impact au niveau de l'agriculture, de l'environnement, de l'urbanisme dans les communes traversées. Le sujet est donc très largement ouvert à vos avis et à vos opinions.

Ce cycle de réunions a démarré à la mi-septembre 2013 et se terminera à la fin décembre 2013. A l'issue de ces dix-neuf réunions, la Commission particulière élabore un compte-rendu des réunions publiques, compte-rendu qui est ensuite adressé à la Commission nationale et transmis au maître d'ouvrage et aux autorités administratives du pays.

Nous avons deux mois pour rédiger nos conclusions, que nous remettrons donc à la fin du mois de février 2014. Dans les trois mois qui suivent, le maître d'ouvrage doit formuler les conclusions qu'il tire de ce débat public. Ces conclusions peuvent se traduire par la réalisation ou la non-réalisation du projet ou par l'adaptation du projet compte tenu des

arguments présentés par les uns et par les autres. Il devra donc préciser dans quelles conditions le projet sera poursuivi.

Je vous fournis quelques informations concernant le déroulement d'une réunion publique telle que celle d'aujourd'hui. Après le mot d'introduction qui recadre la procédure du débat public et qui permet de préciser les raisons de cette procédure, le maître d'ouvrage, GRTgaz, fera une présentation synthétique du projet.

Puis, la parole sera passée à la salle, à tous ceux qui auront des questions ou des remarques à formuler. Pour permettre à un maximum de personnes de s'exprimer, nous calibrons à peu près à quatre minutes par personne le temps de parole. La parole peut être prise plusieurs fois dans la réunion, lorsque tout le monde a pu s'exprimer, mais l'objectif est bien de permettre à tous de s'exprimer dans les mêmes conditions.

Quatre minutes peuvent sembler un délai court lorsqu'il y a un argumentaire un peu complexe et que certains collectifs, comme des associations, des collectivités, ou encore des organismes consulaires, ont des remarques à développer. A ce moment-là, il existe une procédure écrite, qui est le cahier d'acteur, dont un exemplaire vous a été distribué plus tôt. Il vous permet de développer l'argumentation et de prendre rang dans le débat public, au même titre qu'une prise de parole au cours d'une réunion.

Je vous précise aussi que les débats de cette réunion sont intégralement enregistrés. Un compte rendu exhaustif, un *verbatim*, est publié sur le site internet du débat public, dont vous avez l'adresse sur les documents qui vous ont été distribués. Il s'agit du site internet où toute l'information concernant le débat est réunie. Vous avez tous les documents techniques qui vous ont été distribués en format numérique, vous avez le compte rendu de toutes les réunions qui se tiennent ou qui vont se tenir, et vous avez les questions écrites qui ont été adressées à la Commission, par des particuliers, des organismes ou encore des associations. Vous y disposez également des réponses apportées par le maître d'ouvrage à ces questions.

Je vous renvoie donc à ce site internet qui vous tient au courant de l'actualité du débat public pratiquement en temps réel.

Enfin, nous avons effectivement deux antennes, qui ont été implantées à l'occasion de ce débat public. L'une d'entre elles est située à Dijon. Vous pouvez vous y rendre et y obtenir des documents d'information écrits, ou des informations directement.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire. Je passe maintenant la parole au maître d'ouvrage qui va vous présenter le projet dans sa phase actuelle de façon synthétique. Puis, nous ouvrirons le débat.

B) Présentation du projet par GRTgaz

Daniel BOURJAS, Directeur régional GRTgaz

Merci, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres de la Commission, merci Monsieur le Maire pour votre accueil.

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je me présente tout d'abord : Daniel Bourjas, je suis le Directeur régional de GRTgaz.

A mes côtés, Denis Suisse-Guillaud, qui est le Directeur du projet, et Ludovic Lecellier, qui est le responsable des études du projet. Ils en feront la présentation avec moi dans un instant.

Monsieur le Président, je voulais souligner tout d'abord la clairvoyance de la Commission nationale du débat public qui a organisé deux débats publics en un pour les deux projets Arc Lyonnais et Val de Saône. Ce sont des projets qui sont dans la continuité l'un de l'autre, qui répondent à des besoins légèrement différents. Ils sont donc peut-être échelonnés dans le temps quant à la décision et à la mise en œuvre, mais il est quand même cohérent d'avoir souhaité cette présentation, dans le même temps, de ces deux projets en débat public.

Pour nous, ce débat public est le quatrième depuis le premier débat public auquel GRTgaz a dû participer en tant que maître d'ouvrage, en 2009. Nous avons appris, depuis ce premier débat public, ce qu'était la concertation. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance de cette concertation, qui est essentielle. Nous sommes également convaincus que les projets passant en débat public sous l'égide de la Commission particulière du débat public permettent une approche telle que de nouveaux aspects du territoire émergent. Ensuite, nous prenons ces aspects en compte dans la poursuite de notre projet.

En tant que maître d'ouvrage, nous sommes très attentifs à toutes les remarques qui émergeront lors de cette soirée, et lors des soirées à venir aussi. Nous n'avons pas la prétention de connaître toutes les problématiques des territoires que nous envisageons d'emprunter.

Nous attendons de ce débat que tout le monde s'approprie les enjeux de part et d'autre. Nous ferons de la pédagogie concernant les enjeux stratégiques auxquels ces grands projets doivent répondre.

Ce débat est également important parce qu'il formalise le début d'un dialogue avec le territoire. Nos infrastructures seront encore là dans plus de cinquante ans. Nous construisons, nous exploitons et nous ouvrons une relation dans la durée.

Comme le soulignait à l'instant Monsieur Ollivier, ce projet n'est pas décidé. Ce détail a son importance, car nous, en tant que maître d'ouvrage, nous entrons en débat avec les territoires sans la pression d'un planning lié à une date de réalisation et à une date de mise en service d'un projet.

Dans cet exposé, qui ne pourra pas être exhaustif, mais qui pourra être complété à la lumière des questions que vous voudrez bien nous poser, je vous propose d'aborder très rapidement le sujet de GRTgaz. Qui sommes-nous ? Pourquoi ces projets ? Ensuite, j'aborderai plus en détail le projet Val de Saône et son territoire, et nous terminerons avec le fuseau d'étude qui est soumis au débat public.

GRTgaz est une entreprise issue de la société Gaz de France, qui est maintenant filiale de GDF Suez et de la Caisse des Dépôts et consignations. Notre mission est de construire et d'exploiter des canalisations de gaz naturel, ce que nous faisons depuis plus de cinquante ans.

Notre entreprise compte 3 000 salariés, qui sont répartis sur le territoire pour exploiter les canalisations et les stations de décompression. Nous acheminons le gaz depuis les points frontières où le gaz est livré à la France jusqu'aux points de consommation des clients industriels, ou des distributions publiques pour le compte des fournisseurs de gaz.

Nous disposons d'un réseau que je vais vous présenter très brièvement. Le réseau se compose de 30 000 kilomètres de canalisations au total. Sur cette diapositive, vous avez, très schématiquement, l'ossature du réseau principal, 7 000 kilomètres de canalisations de gros diamètre. Ce réseau principal relie les points frontières aux stockages souterrains, aux stations d'interconnexion, aux terminaux méthaniers. A partir de ce réseau principal, en ramifications, il y a le réseau régional sur lequel sont raccordés les clients industriels et les distributions publiques.

La prochaine diapositive présente le fonctionnement de notre système. En vert, vous avez les arrivées du gaz. Ici, le gaz arrive principalement de Mer du Nord, à un point d'atterrissage. Ce sont des pipes posés en Mer du Nord, qui sont donc offshore. Le point d'atterrissage est à Dunkerque. Ici, vous avez un faisceau de pipes. Ce n'est pas un seule pipe, mais plusieurs pipes qui arrivent à un point que nous appelons Taisnières, qui est la localité située à la frontière belge. En Lorraine, le point d'interconnexion avec le réseau allemand est le point d'Obergailbach.

Ces trois points reçoivent massivement du gaz à la frontière par gazoducs. Au sud, vous avez les terminaux méthaniers, où le gaz arrive sous forme liquide par bateau. Le gaz est

déchargé des bateaux et transvasé dans de grands réservoirs, des bidons. Ensuite, à partir de ces bidons, il est regazéifié pour être émis sur le réseau.

A Montoir-de-Bretagne, vous avez un terminal méthanier qui a été mis en service dans les années 70/80, et qui a la même fonction qu'à Fos-sur-Mer, où le gaz arrive sous forme liquide. Il s'agit donc de gaz naturel liquéfié qui est injecté sur le réseau.

Notre rôle est d'équilibrer tous les jours notre réseau, entre les arrivées de gaz et les consommations de gaz de nos clients industriels.

Lorsque les fournisseurs et expéditeurs réservent des capacités de transport, ils ne voient pas le réseau de GRTgaz, ils voient deux zones qui sont représentées ici, au nord et au sud. Ils voient un réseau virtuel et ils souscrivent des capacités en entrée et en sortie de ces deux zones, la zone nord et la zone sud.

Il est important de vous donner cette précision, vous verrez tout de suite après pourquoi ces projets trouvent leur justification.

Les projets objets du débat public font une jonction entre les zones nord et sud pour des raisons que va vous expliquer, dans quelques minutes, Denis Suisse-Guillaud, à qui je laisse la parole.

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Merci.

Sur la projection, nous nous rapprochons du territoire et donc des deux fuseaux des projets soumis au débat public.

A votre droite, Arc Lyonnais, que nous allons passer assez vite puisqu'il ne concerne pas votre territoire, même si c'est le même débat public et si nous avons dit tout l'intérêt que nous y accordons.

De l'autre côté se trouve Val de Saône. Nous partons au sud d'Etrez. Etrez est un nœud gazier important dans notre organisation, puisqu'il y a une station de compression. Les stations de compression sont des machines permettant de donner de la vitesse au gaz. Cela permet que le gaz circule à environ 30 km/h dans ces canalisations.

Nous partons d'Etrez par le fuseau d'étude, nous passons par Palleau. Nous vous montrerons une photo, mais vous la connaissez peut-être, en bordure de la forêt de Citeaux, il y a une station de compression qui permet de comprimer déjà le gaz sur la station existante. Nous passons donc par cette station. Ensuite, nous traversons la Côte-d'Or et nous abordons le plateau de Langres pour arriver à Voisines, qui est un autre nœud gazier important, puisque nous avons là aussi une station de compression.

En gros, nous nous rapprocherons de plus en plus du territoire. Ludovic Lecellier vous parlera tout à l'heure du fuseau dans votre territoire, mais nous voulions vous donner une idée la plus précise possible, mais assez schématique, de l'endroit d'où nous partons et de l'endroit où nous allons.

Qu'est-ce qu'une canalisation de gaz naturel ? On vous parle de pipe, on vous parle de canalisations, on vous parle de gazoduc. Ce sont d'abord des tuyaux en acier soudés entre eux. Ces tuyaux font quinze à dix-huit mètres de long, et ils sont soudés entre eux pour former ensuite une canalisation continue que l'on enfouit progressivement dans le sol.

Cette nouvelle canalisation Val de Saône fait environ 200 kilomètres. Nous étudions deux diamètres, mais elle ferait à peu près 1,20 mètre de diamètre. C'est un peu plus haut que la table, c'est parmi les plus grosses canalisations posées en France. En Europe, nos amis de la société nationale russe Gazprom posent du 1,40 mètre de diamètre, mais en Europe continentale, les canalisations font plutôt 1,20 mètre de diamètre.

Ce gazoduc est entièrement enfoui sous la terre et il est recouvert par au moins un mètre de terre. Nous pourrions répondre aux questions sur ce sujet tout à l'heure. A ce stade des études, le projet est estimé à environ 600 millions d'euros, entièrement financés par Gaz de France.

Le projet Val de Saône comporte également trois interconnexions, puisqu'il faut bien raccorder ce nouveau gazoduc aux gazoducs existants. Il y a donc une interconnexion à Etrez, une à Palleau et une à Voisines.

Voilà le zoom sur Palleau. Vous connaissez la station existante, pour ceux qui sont du secteur. Là où sont plantés les peupliers, en face de la station actuelle, nous allons développer la station d'interconnexion. Mon collègue Jacques Simonin pourra vous présenter ce projet d'interconnexion plus en détail, puisqu'il est dans la salle, si vous avez des questions.

Voilà à quoi ressemble le projet Val de Saône, qui est à la fois une canalisation, qui est l'objet principal, et des installations locales qui sont à Palleau, Etrez et Voisines, qui sont les stations d'interconnexion.

Je vais à présent en venir aux objectifs et aux raisons qui ont conduit au projet de construction de ce gazoduc. Vous reconnaissez la carte du réseau principal de GRTgaz, avec au nord les flèches vertes qui illustrent l'arrivée du gaz par gazoducs, et au sud les arrivées du gaz par méthaniers.

Un fait nouveau est intervenu il y a environ quatre ou cinq ans. C'est au nord, et cela vient de s'afficher sur le diagramme. Il s'agit de la création d'un nouveau terminal méthanier situé à Dunkerque, sur l'emplacement d'une raffinerie qui appartenait autrefois à Elf. Cela nous a amenés à construire le premier maillon d'une chaîne ou d'une diagonale gazière qui ira de Dunkerque à Fos-sur-Mer, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure. Ce sont les Hauts de France, qui sont en orange sur le nord de la carte. Nous allons de Dunkerque jusqu'à Compiègne. Ce gazoduc fait 1,20 mètre, et il est en cours de construction. Il est à peu près réalisé aux deux tiers.

Ensuite, c'est affiché en violet sur la carte. Il s'agit d'un gazoduc de 1,20 mètre de diamètre qui s'appelle Arc de Dierrey, dont les tubes sont commandés. Nous venons d'obtenir, au cours de la semaine passée, la Déclaration d'utilité publique. Les travaux pourront donc commencer au printemps 2014.

Nous commençons par tous les bouts. Au sud, nous avons un projet en cours d'enquête publique, qui s'appelle Eridan. Il s'agit d'un gazoduc partant de Fos-sur-Mer pour aller jusqu'à Saint-Avit, dans la Drôme, où il y a un nœud gazier important. La situation est un peu identique à celle d'Etrez. Pour ce projet, nous en sommes à la phase d'enquête publique.

Vous voyez que Val de Saône et Arc Lyonnais sont les deux maillons manquants pour terminer cette diagonale gazière. Il ne s'agit pas de terminer à tout prix cette diagonale gazière, mais vous l'avez vu tout à l'heure, elle permettra de se connecter aux pays étrangers de manière plus intense, notamment au nord de la France. La diagonale gazière permettra également d'arbitrer entre les arrivées nord et sud, c'est-à-dire l'arrivée par gazoducs, de l'est plutôt, et les arrivées à Fos-sur-Mer, en provenance de l'Algérie, mais aussi du Qatar, du Nigéria et de nouvelles zones qui pourraient être émettrices de gaz naturel liquéfié par bateau.

Dernier point, il y a un symbole rouge sur l'autre carte. Ce sera l'intérêt de Val de Saône. Vous voyez que les largeurs des flèches sont à peu près proportionnelles à l'arrivée du gaz. Actuellement, nous avons effectivement beaucoup de gaz au nord, un peu moins au sud. Nous avons donc une congestion située à peu près dans votre région, parce que les infrastructures existantes sont un peu limitées.

La Commission de régulation de l'énergie, qui est l'organe décideur sur les infrastructures gazières, nous a donc demandé d'étudier Val de Saône, car la Commission estime que cela permettra de résoudre les problèmes de congestion qui, effectivement, ont

pour conséquence de créer deux prix du gaz en France, au nord et au sud. Les différences de prix entre ces deux zones, qui concernent essentiellement les industriels, peuvent varier de 10 % à 25 %. Nous sommes donc amenés à étudier Val de Saône.

Arc Lyonnais, lui, est motivé par un autre projet qui est la création d'un nouveau terminal méthanier à Fos-sur-Mer. Pour l'instant, clairement, nous sommes plutôt sur une décision de Val de Saône à l'été 2014, alors que sur Arc Lyonnais, nous sommes plutôt à l'été 2015.

Cela résume un peu ce que j'ai dit. Nous achevons la diagonale gazière, qui pourra accroître la sécurité en se connectant mieux aux pays voisins. Ensuite, cela améliorera le fonctionnement du marché pour supprimer ce prix nord et ce prix sud qui handicapent beaucoup les industriels, notamment ceux du Couloir de la Chimie à Lyon.

J'en ai terminé à ce stade.

Nous allons nous rapprocher encore un peu plus de votre territoire, et Ludovic Lecellier va vous décrire le parcours de ce fuseau dans votre territoire.

Ludovic LECELLIER, Directeur d'études sur le projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Bonsoir à tous.

Après la présentation du projet et de ses enjeux, je vous propose d'aborder les incidences du projet lors de sa construction sur le territoire.

Il existe deux types d'incidences temporelles, une pendant le chantier et une après la mise en service.

Je vais commencer par les incidences pendant les travaux. Vous pouvez avoir une vue synthétique du déroulement d'un chantier. Dans un chantier de canalisations de ce type, il y a trois grandes étapes. La première concerne les actions précédant l'enfouissement de la canalisation. La deuxième étape concerne les travaux et l'enfouissement de la canalisation. La dernière étape comprend la remise en état.

La toute première étape consiste en un état des lieux. Il s'agit de la préparation de ce qu'on appelle la piste de travail. Il s'agit d'une piste d'une largeur d'environ quarante mètres pour un projet avec une canalisation de diamètre 1,20 mètre. Nous procédons donc à un état des lieux avec les propriétaires des terrains. Cette piste nous permet d'amener les tubes tout au long de notre piste. C'est ce que nous appelons, dans notre jargon, le bardage. Cela signifie que nous amenons les tubes sur la piste de travail.

Une fois ces tubes amenés, ils sont cintrés. Nous leur donnons la forme du terrain et nous les soudons ensemble. Sur la petite photo, vous pouvez voir des cabines de soudage. Nous soudons tous les tubes en acier les uns aux autres.

Une fois ces tubes soudés, nous allons creuser la tranchée. Il s'agit d'une opération très importante pour nous. Vous pouvez voir la tranchée ici. Pour recouvrir la canalisation d'un mètre de terre, il faut creuser une tranchée d'environ 2,50 mètres minimum. Lors de cette opération, nous procédons à ce que nous appelons le tri des terres. Nous séparons la terre végétale du déblai. Là, vous voyez les deux petits tas. Nous réalisons ces tranchées avec des engins de terrassement.

Une fois la tranchée ouverte, nous procédons à l'enfouissement de la canalisation. Nous prenons toute une longueur de canalisations soudées entre elles que nous posons au fond de cette tranchée à l'aide d'engins appelés *side booms*. C'est un nom barbare pour désigner de petits engins.

Enfin, nous passons à la dernière étape des travaux, qui est la remise en état des terres, en respectant bien évidemment le tri des terres. Cela permet à l'agriculture et à la végétation de reprendre leur cours normal.

Autres incidences prévisibles pendant les travaux : les incidences liées aux gênes temporaires liées au chantier dont la circulation d'engins entre autres. Il faut savoir que les engins de terrassement et de manutention roulent exclusivement sur la piste de travail. Ils n'empruntent donc pas les routes. Les engins qui empruntent les routes communales et les voies sont les camions qui vont amener les tubes.

Ensuite, pendant les travaux, comme vous l'avez vu, nous faisons une piste de quarante mètres de large. Pour l'agriculture, il y a donc une perte de production, qui est toutefois indemnisée ou réparée avec des barèmes négociés avec les Chambres d'agriculture, bien évidemment.

Pendant la phase chantier, cette création de piste perturbe évidemment l'environnement. Toutefois, nous mettons en place des actions qui nous permettent à la fois de protéger la faune et de remettre la flore en état après. Entre autres, pendant toute la vie du chantier, nous utilisons ce que nous appelons des écologues de chantier, qui viennent s'assurer que notre impact sur l'environnement est le plus faible possible.

Autre incidence pendant la vie du chantier, il s'agit cette fois d'une incidence positive. Il peut y avoir des retombées économiques sur le territoire avec la sous-traitance. Dès la passation des marchés, GRTgaz s'évertue à essayer de mettre une part de retombées locales dans les marchés. Typiquement, sur la partie terrassements et sur tout ce qui est travaux publics.

Il faut savoir qu'un chantier de cette taille dure entre dix-huit mois et vingt-quatre mois. Ce chantier va faire intervenir environ 600 personnes, qu'il faut loger et nourrir. Cela va donc faire marcher l'économie locale.

Je poursuis avec les incidences après la mise en service. Une fois que la canalisation est enterrée et que nous avons remis en état les terres, et qu'elle est mise en service, quelles sont ces incidences ?

Pour les propriétaires, nous créons ce que nous appelons une bande de servitude de vingt mètres de large, sur laquelle il est interdit de construire et de planter des arbres de plus de 2,70 mètres. Cette bande nous permet, à nous exploitants, d'intervenir, d'exploiter et de maintenir cette canalisation. Par contre, l'agriculture reprend son droit sur cette bande de servitude. Sachant que nous enterrons la canalisation à un mètre de profondeur, il n'y a aucun souci pour que l'agriculture reprenne ses droits.

Je poursuis avec les impacts sur l'urbanisation. Il y a la question : peut-on construire près d'une canalisation ? Il existe un problème de sécurité.

Sur ce petit schéma, vous retrouvez notre canalisation. Il faut voir que lorsque nous installons une nouvelle canalisation, nous nous adaptons au territoire. Nous essayons donc de nous éloigner au maximum de l'urbanisation et nous nous éloignons aussi des futurs projets d'urbanisation que nous connaissons, à la limite temporelle bien sûr. Nous ne pouvons deviner les projets qui auront lieu dans trente ans.

Nous installons notre canalisation à l'extérieur de l'urbanisation et nous retrouvons ici cette bande de servitude dont je vous parlais juste avant.

Sur cette bande de servitude, on n'a pas le droit de construire. En revanche, on a le droit de construire autour. Il existe juste une réserve pour une bande de 600 mètres autour de la canalisation pour laquelle, lorsque vous ou la municipalité décidez de construire des ERP (Etablissements Recevant du Public) de plus de 100 personnes, alors, une demande d'analyse de compatibilité est présentée à GRTgaz. Oui, mais sous conditions pour les ERP.

Vous voyez qu'en fait, il est tout à fait possible de construire une habitation à proximité de la canalisation.

Concernant les incidences sur l'agriculture, comme je vous l'ai dit, pendant la phase chantier, nous mettons tout en œuvre pour préserver la qualité des sols et pour permettre à l'activité agricole de reprendre normalement et rapidement après les travaux. Le seul bémol

serait pour les cultures pérennes, de type vigne ou cassis, pour lesquelles cela prend forcément un peu plus de temps.

Sur les milieux naturels, pendant la phase chantier, nous faisons notre possible pour que les impacts soient les plus faibles. Le seul impact visible se trouve dans les forêts. Comme vous l'avez vu, sur la bande de servitude, on ne peut pas replanter des arbres de plus de 2,70 mètres. On crée donc ce que l'on appelle des trouées.

Sur le paysage, après, que voyez-vous de la canalisation ? Ce sont de petites bornes jaunes ou de petites balises, que vous pouvez voir, et nos installations de surface, qui sont les postes de sectionnement. Les postes de sectionnement sont des robinets qui permettent de couper le gaz. Ces postes sont installés tous les dix à vingt kilomètres.

Sur votre canton, il n'y en a pas, parce qu'ils sont dans la station d'interconnexion de Palleau. Mais vous en avez un à Diconne, pour ceux qui connaîtraient plus le sud du territoire.

J'en ai fini avec les incidences. Je vais donc passer au fuseau et à la méthode que nous avons adoptée pour déterminer le fuseau du projet soumis au débat public.

Comme vous l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, notre fuseau fait 200 kilomètres. Pour information, vous retrouverez les cartes que je vais vous présenter dans le petit fascicule Val de Saône.

La première carte se trouve en page 6. Vous retrouvez Voisines, Palleau et Etrez. Le fuseau de 200 kilomètres. Nous traversons trois régions, quatre départements, mais plus que des régions administratives, nous traversons quatre régions naturelles qui sont, du nord au sud, le Langrois, l'est Dijonnais, le Val de Saône dans lequel nous nous trouvons ce soir, et la Bresse.

Pour déterminer notre fuseau, nous nous sommes basés sur la canalisation existante. Il s'agit d'une canalisation qui a été posée à la fin des années 70 d'un diamètre de 80 centimètres. Même si l'environnement a un peu évolué pendant ces trente dernières années, nos premières études nous permettent d'espérer nous poser en parallélisme pur, c'est-à-dire à proximité immédiate de la canalisation.

Nous allons faire un zoom sur votre territoire plus précisément. Vous voyez le fuseau. En noir, c'est la canalisation existante, d'un diamètre de 80 centimètres. En rose, c'est notre fuseau. Cette carte doit être en page 11. Vous voyez que votre fuseau n'est pas centré sur la canalisation existante, parce que nous prenons en compte les premiers enjeux que nous avons pu étudier ces derniers mois. Vous retrouvez un enjeu important qui est la forêt domaniale de Cîteaux, qui est une grande forêt protégée puisqu'il s'agit d'une zone Natura 2000. Vous retrouvez, à l'est, la Saône tout simplement, qui est un grand cours d'eau que nous allons éviter de traverser plusieurs fois.

Après, nous prenons forcément en compte les infrastructures existantes du type autoroutes, ou encore le canal de Bourgogne que nous traverserons.

Plus au sud de Seurre, vous retrouvez l'interconnexion de Palleau, qui est aujourd'hui un site de compression. Nous retrouvons deux grandes zones naturelles protégées, que l'on appelle des ZNIEFF ou des zones Natura 2000.

Les grands enjeux sont la traversée de la Saône et du Doubs. En enjeu agricole, nous entrons dans la Bresse, donc ce sont les AOC de type les volailles de Bresse, le beurre, la crème et le fromage.

Autre chose qui peut marquer sur ce fuseau, c'est que vous voyez que la canalisation existante sort de notre fuseau. En fait, en trente ans, les enjeux ont évolué. L'environnement humain s'est développé et nous savons déjà, en étant sur place, que nous ne pourrions pas repasser au même endroit. Nous avons décalé notre fuseau là où nous avions plus d'espace.

Je vais passer la main à Denis Suisse-Guillaud, qui va vous parler du planning du projet.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous arrivons à la fin de notre exposé.

En 2013, le débat public se déroule jusqu'à la fin de l'année, avec le processus qu'a expliqué Monsieur le Président, au début de l'année 2014.

Ensuite, nous nous acheminons vers une décision de réalisation ou non en juin 2014. Sur cette hypothèse, nous pourrions caler l'enquête publique un an ou quatorze mois plus tard, c'est-à-dire à la rentrée 2016. Ensuite, nous déroulerons les premiers travaux, que nous appelons les travaux d'archéologie, qui se déroulent en deux phases commençant par un diagnostic. Si les scientifiques ont trouvé des choses pendant ce diagnostic, nous procédons aux travaux de fouilles. Ensuite, nous nous acheminons vers le début des travaux, qui pourrait être programmé au printemps 2017 et bénéficier de deux étés de travaux pour mettre en service cette canalisation à la rentrée, voire fin 2018.

Ce planning est largement indicatif, puisqu'il est basé sur une décision de réalisation qui se prendrait aux alentours de juin ou à la rentrée 2014.

Ce sont donc environ sept ans de procédures et de processus.

Que va-t-il se passer maintenant ? Nous vous remercions de votre attention, parce que nous avons essayé d'être synthétiques, mais nous sommes toujours un peu longs. C'est le début de la concertation, Daniel Bourjas l'a dit. Nous reviendrons donc vous voir, en affinant d'une part nos études, en effectuant le recensement des contraintes diverses et variées. Nous espérons aboutir, dans la concertation avec les territoires, au tracé de moindre impact. Nous espérons passer d'un fuseau un peu théorique à un tracé faisable sur le terrain, et assez largement partagé.

La décision concernant le projet sera donc prise mi 2014. Ensuite, GRTgaz, après la construction, restera votre interlocuteur, notamment des maires et des exploitants agricoles, puisque sur place, nous avons une équipe qui entretient, coordonne et surveille tout ce qui se passe autour de notre canalisation. C'est donc une équipe locale de GRTgaz qui suivra cela.

Nous vous remercions de votre attention. Nous nous attacherons à répondre à vos questions sous l'égide de la CPDP.

Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique du projet par GRTgaz. Nous abordons maintenant la phase centrale de ce débat public et de cette réunion, qui est la phase des questions/réponses ou argumentations présentées par les uns et par les autres.

III) Echanges avec la salle.

Jean-Yves OLLIVIER

Avant de vous donner la parole, je voudrais préciser que toute question est légitime. Elle peut porter aussi bien sur les argumentations justifiant la réalisation de ces ouvrages que sur les impacts dans tous les domaines que les travaux et la réalisation de ces ouvrages peuvent apporter.

Concernant la prise de parole, quelques précisions. D'une part, nous vous donnerons le micro pour être bien entendu par tous, mais aussi pour être enregistré, dans la mesure où, comme je vous l'ai dit, cette réunion, comme toutes les autres, donnera lieu à un verbatim exhaustif sur le site internet.

Vous vous présentez en donnant votre nom et en indiquant si vous parlez à titre personnel ou si vous représentez une collectivité, une association ou un organisme consulaire.

Je vous rappelle également que vous devez calibrer sur quatre minutes maximum votre prise de parole, sachant que lorsque tout le monde aura pu s'exprimer vous pourrez reprendre la parole.

Voilà les règles du jeu pour cette réunion.

Des photos peuvent également être prises et mises sur le site. Si vous avez une objection, et compte tenu à votre droit à l'image, faites-le nous savoir afin que nous respections votre vœu.

J'ouvre maintenant le débat et je vous propose de poser toutes les questions que vous souhaitez, soit à la Commission particulière sur l'organisation même du débat, soit au maître d'ouvrage GRTgaz.

Jacques CHOSSAT de MONTBURON, Maire de Pagny-le-Château et Vice-président du Syndicat mixte du technoport de Pagny

Je suis tout à fait favorable à ce projet, principalement pour les retombées socioéconomiques dont notre canton a besoin. Je tiens à signaler que le technoport de Pagny, qui se trouve à proximité du tracé, est relié par voie fluviale directement à Fos-sur-Mer. En trente-cinq heures, on peut relier Fos-sur-Mer. Des convois poussés de 4 000 tonnes peuvent remonter. Je souhaiterais donc que nous puissions en parler par la suite pour des projets de transport par voie d'eau de pipes.

Jean-Yves OLLIVIER

Le maître d'ouvrage peut peut-être donner quelques réponses sur ce point.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je réponds avec plaisir à Monsieur le Maire. Il est vrai que nous aimons bien la voie d'eau pour acheminer les tubes. J'ai oublié de dire tout à l'heure qu'un tube pèse une tonne au mètre. Un tube fait en gros quinze tonnes.

Effectivement, nous avons des fournisseurs. Le métal vient souvent de l'aciérie de Fos-sur-Mer. Les tubes sont ensuite roulés ou conformés et soudés, souvent en Grèce parce que les bancs sont là-bas. En fait, le marché s'est partagé en Europe. Il y a un banc sud et un banc nord.

Nous avons eu deux expériences. Nous avons créé une canalisation qui s'appelait l'artère du Mâconnais, qui va d'Étrez jusque vers Paray-le-Monial. Les tubes avaient été fournis par les Grecs et ils avaient effectivement remonté le Rhône.

Là-dessus, il y a un port qui fait très attention, c'est le port de Sète. Ce sont eux qui nous ont donné les photos de transbordement de tubes. Ils sont outillés pour cela. Ils sont déjà en train de bien surveiller le sujet sur ERIDAN. Nous ne sommes pas encore en commande de tubes, mais d'ores et déjà, les contacts se sont pris, Monsieur le Maire.

En plus, honnêtement, la Saône nous permettrait d'irriguer pas mal la répartition des choses. Cela ne se ferait peut-être pas uniquement au technoport de Pagny quand même.

Georges-Louis HENRI, Maire d'Auvillars-sur-Saône

Bonjour, Mesdames et Messieurs.

Monsieur, je trouve un peu faible la surface de terre remise sur la canalisation. En première question.

En deuxième question : nous, petite commune rurale - or vous passez dans le rural - nous demandons l'installation du gaz dans notre commune pour la deuxième fois et, chaque fois, on nous le refuse. J'aimerais donc avoir les explications de GRTgaz ou de Gaz de France sur le sujet.

Je vous remercie.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur la hauteur de terre, c'est la réglementation qui nous oblige à mettre au moins un mètre de terre. Si localement, il existe une raison importante, ravinement, culture particulière, sol peu stable, nous sommes prêts à regarder avec vous comment nous pourrions enfouir un peu plus profondément la canalisation.

C'est un mètre minimum, mais il n'y a pas d'enfouissement maximum, si ce n'est l'argent. Si on demande à l'équipe d'enfouir partout à deux mètres, ce n'est pas justifié partout. Je pense au plateau de Langres, par exemple, où on est dans le rocher.

Les Chambres d'agriculture veillent sur cela, Monsieur le Maire, je ne sais pas si nous avons un représentant des Chambres dans la salle. Dans le cadre des protocoles locaux ou départementaux, nous sommes prêts à accepter un surenfouissement, pourvu que cela soit justifié. Sinon, cela représente beaucoup d'argent, et cela déséquilibre l'aspect financier du projet.

Je pense que Daniel Bourjas va vous répondre sur l'aspect du raccordement de gaz.

Daniel BOURJAS

Je suis très heureux que vous souhaitiez le gaz naturel pour votre commune. Le transporteur est à la disposition des distributeurs pour les nouvelles dessertes en gaz naturel, puisque ce sont les distributeurs qui financent les travaux du poste de raccordement réalisé par le transporteur et qui financent son réseau de desserte. Un réseau de desserte se développe en cinq, dix ou quinze ans après le raccordement.

Il n'y a pas d'obligation de desserte en gaz naturel, et le marché de distribution est un marché ouvert. Il n'y a pas de société ayant le monopole de la distribution.

Quand ils s'intéressent à une nouvelle desserte, les distributeurs font une étude économique. Si l'étude est favorable sur les critères économiques, ils lancent les projets. En tant que transporteurs, nous répondons aux projets de raccordement de nouvelles communes pour le compte des distributeurs, qui vont financer tous les travaux de distribution. Si l'opération est à l'équilibre sur le plan économique, elle se fait.

La France a développé le gaz naturel sur un laps de temps de trente, quarante ou cinquante ans. Les communes les plus rentables ont été raccordées tout de suite. Bien sûr, si nous parlons de la communauté urbaine en elle-même, c'est directement proportionnel au nombre d'habitants et à l'estimation que va faire le distributeur de conversion des habitants en moyens de chauffage ou d'usage d'énergie, qui passeraient de l'électricité au gaz, du fioul au gaz, du charbon au gaz, etc.

Depuis cinquante ans, les communes les plus rentables sont desservies. Aujourd'hui, on déplore, et nous le déplorons aussi, qu'il y ait peu de nouvelles dessertes en gaz naturel, ce que nous appelons dans notre jargon le développement de surfaces. Elles sont rares aujourd'hui, puisque la très grande majorité, quasiment toutes les communes rentables, sont aujourd'hui raccordées au gaz naturel.

Quelles sont les possibilités qui pourraient vous être offertes pour bénéficier d'un raccordement ? C'est examiner avec un distributeur une possibilité d'accueil d'un industriel

qui consommerait du gaz naturel, d'un développement de biogaz dans votre commune, qui nécessiterait peut-être un raccordement en gaz naturel, etc., pour favoriser la rentabilité de l'opération.

Voilà en quelques mots la problématique que vous rencontrez et que beaucoup de communes rencontrent encore aujourd'hui.

Jean-Luc LOIZON, Agriculteur à Bonnencontre et Responsable du pôle foncier à la Chambre d'agriculture

Bonjour, je suis agriculteur à Bonnencontre, une commune traversée par le tracé. Je suis également élu de la Chambre d'agriculture, responsable du pôle foncier à la Chambre d'agriculture, donc concerné par les deux aspects du dossier.

Je dirais que nous n'avons pas grand-chose à dire de l'ancien passage de la canalisation, hormis quelques libertés que se sont accordées les entreprises qui venaient surveiller ou qui venaient entretenir quelques arbres en se permettant de traverser nos cultures sans nous le dire. C'est ce que nous avons vécu depuis quelques années.

Nous n'avons pas trop de craintes par rapport à cela.

La grande nouveauté qui existe depuis les années 70, c'est que la plupart des terres agricoles de notre zone sont drainées à présent. C'est-à-dire que vous allez vous heurter, sur certaines parcelles, à des chantiers drainés de deux ordres.

Dans ma commune, nous avons eu l'autorisation, dans les années 70, de drainer par-dessus. Vous allez donc avoir des sortes de grillages au-dessus du gazoduc à poser. Vous allez donc devoir les couper régulièrement. Par ailleurs, d'autres parcelles étaient plus difficiles à drainer et un collecteur le faisait en parallèle du gazoduc.

C'est un peu technique, je ne sais pas si vous allez pouvoir répondre immédiatement à ces questions pointues.

Nos inquiétudes sont donc autour de la circulation de l'eau plus tard dans nos parcelles. Une surprofondeur ne nous permettrait-elle pas de mieux connecter les tuyaux ? Si vous n'enfouissez que d'un mètre, c'est à peu près la profondeur des drains, n'allons-nous pas nous télescoper avec votre gazoduc ?

Par ailleurs, nous nous inquiétons par rapport au transport possible de matériels de travaux publics, qui pourraient véhiculer une nouvelle maladie qui touche les maïs, qui est la chrysmèle. Aujourd'hui, nous voyons des zones chrysmèle en Saône-et-Loire. Nous en avons une en Côte-d'Or aujourd'hui. Les agriculteurs sont donc tenus de nettoyer très précisément leur matériel pour changer de parcelle.

La même rigueur pourra-t-elle s'appliquer aux entreprises de TP ? Parfois, pour des questions pratiques, on transporte une pelleteuse sur trente ou quarante kilomètres pour la rendre plus efficace. Est-ce qu'on ne va pas transporter de la terre ainsi ?

De la même façon, pour l'ambrosie, qui est une culture assez invasive et qui pose beaucoup de soucis de santé publique, y aura-t-il la même rigueur ?

Excusez-moi d'avoir été si long.

Jean-Yves OLLIVIER

Non, vous êtes tout à fait dans la fourchette de temps.

La première question concerne le drainage.

Ludovic LECELLIER

Le drainage est un problème que nous connaissons bien. Aujourd'hui, il est trop tôt pour pouvoir vous répondre, puisque ces études vont être menées par la suite sur le projet. Il est évident que sur toutes les parcelles, nous prenons en compte les réseaux de drainage.

Lors de nos premières études d'enjeux agricoles, les Chambres d'agriculture nous ont remonté cette problématique en nous disant que pratiquement toutes les parcelles étaient drainées. Oui, nous prenons en compte le problème du drainage et les réseaux de drainage.

Toutefois, je ne peux pas vous apporter de solutions aujourd'hui. La surprofondeur peut effectivement en être une. De toute façon, nous nous rapprocherons des entreprises locales qui ont réalisé le drainage.

J'espère avoir répondu à la première partie de votre question.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur la question des plantes invasives, merci de nous poser la question. Nous avons eu une injonction nationale et des injonctions locales.

Concernant l'ambrosie, en région lyonnaise, c'est une véritable épidémie. La question nous a été posée, je crois, sur l'Arc Lyonnais. Effectivement, c'est la première fois qu'on nous parle de la chrysomèle, mais c'est un insecte. Il y a eu des luttes contre la chrysomèle par hélicoptère et cela s'est un peu calmé du côté de Lyon.

Sur ces sujets, l'injonction nationale, c'est l'Autorité environnementale, qui contrôle nos études d'impacts et qui vérifie bien que ce soit noté et que nous prenions des mesures.

Nous serons donc amenés à dire ce que nous faisons dans une pièce qui s'appelle l'étude d'impacts, qui est réglementaire. C'est-à-dire que si nous ne faisons pas ce qui est contenu dans l'étude d'impact, vous nous attaquez.

Après, il faut se mettre d'accord sur ce qu'il faut faire. C'est là que cela commence à devenir un peu compliqué. Je pense que si vous avez une expérience, et notamment les agriculteurs, nous sommes prêts à tenir compte de ce que vous savez sur ces sujets. Vous savez que nous travaillons avec les Chambres d'agriculture de manière très fine. Honnêtement, nous découvrons un peu ces sujets, qui n'existent pas trop dans le nord de la France. Sur Eridan, nous n'avons pas trop ça non plus. Nous en parlons chez vous.

Je serais assez favorable à ce que nous ouvrons un sujet avec les agriculteurs, avec les gens qui savent, afin d'identifier les pratiques les plus efficaces. Nous les mettrons ensuite dans nos cahiers des charges. Derrière, nos contrôleurs de travaux vérifieront si cela marche.

Honnêtement, nous sommes tout à fait en mesure d'arrêter une entreprise qui ne respecterait pas cela.

Après, si vous avez des observateurs, et les Chambres d'agriculture en auront, vous détecterez assez vite si nous ne faisons pas bien notre métier.

La difficulté consiste à adopter la meilleure méthode locale à l'instant t, et pas forcément la même depuis Etrez jusqu'à Voisines. Sur ce sujet, nous allons cheminer avec vous, nous ne le connaissons pas si bien que cela. Globalement, les entreprises de travaux publics commencent à être très au courant, en région lyonnaise en particulier, et le sujet revient régulièrement sur les grands travaux.

Jean-Yves OLLIVIER

Je vous suggère de faire une contribution écrite sur ce sujet, car il est évoqué pour la première fois, effectivement. Je sais que c'est important dans la région lyonnaise. Il faut que vous attiriez bien l'attention sur le problème et que cela prenne bien rang dans le cadre du débat public. C'est donc une suggestion que je fais.

Jean-Luc LOIZON, Agriculteur à Bonnencontre et Responsable du pôle foncier à la Chambre d'agriculture

Nous le ferons par le biais de la Chambre d'agriculture.

Jean-Yves OLLIVIER

Tout à fait.

Aurélien VIELLARD, Agriculteur à Labergement-lès-Seurre

Je suis relativement concerné actuellement par la ligne qui passe en 80 au milieu de mes parcelles agricoles. Je me pose la question suivante : pourquoi impacter une énième fois le milieu agricole avec ces grands travaux ? Pourquoi ne pas suivre des ouvrages d'art déjà mis en place sur le type autoroutes ? Ou pourquoi ne pas utiliser le fond de la Saône ? Il s'agit peut-être d'une utopie. Mais le cours de la Saône va naturellement en direction des travaux vers lesquels vous voulez aller. Pourquoi impacter une énième fois le milieu agricole ?

Par ailleurs, j'ai vu vos photos de remise en état. Je sais aussi à quoi on peut s'en tenir. L'impact sera durable également pour les cultures non pérennes. En effet, des chantiers d'ouverture ont été lancés au cours des années passées pour effectuer des réparations sur le tuyau actuel, et il faut au minimum entre trois et cinq ans pour remettre en état une parcelle agricole. Il ne faut pas l'oublier.

Jean-Yves OLLIVIER

La première question concerne le choix du tracé et le suivi des grands ouvrages, voire des grands cours d'eau.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Concernant le suivi des autoroutes, ou des ouvrages existants, effectivement, c'est l'une des solutions qui pourrait être retenue. L'idée est aussi de suivre notre canalisation.

Nous allons élaborer un tracé en concertation, et nous devons le justifier. Il ne devra pas être sorti du chapeau, même si nous sommes d'accord entre nous. Nous devons bien affirmer qu'il s'agit du tracé de moindre impact, et essayer de le prouver.

Le suivi des autoroutes, honnêtement, est un sujet un peu délicat. Une autoroute draine beaucoup de monde. Autant franchir une autoroute en perpendiculaire ne nous pose pas de problèmes, autant longer sur une longue distance un TGV ou une autoroute n'est pas tout à fait recommandé. En tout cas, les pouvoirs publics nous demanderaient si nous n'avons pas d'autres solutions.

Si nous n'avons pas de meilleures solutions, nous pourrions peut-être le faire, mais ce n'est quand même pas la première solution qui tombe sous le sens. Celle qui tombe sous le sens, la première, consiste à longer nos propres canalisations, en réduisant si possible l'impact sur l'agriculture.

Utiliser les cours d'eau, effectivement, cela nous a été fortement suggéré pour le Rhône sur Eridan. Nous avons procédé à des études. Il a fallu démontrer que ce n'était pas aussi simple que cela. Les cours d'eau accumulent des sédiments en fond de cours d'eau. Nous avons une trentaine de pages là-dessus. Les gens de la CNR ont fait une étude pour nous. Ils n'étaient pas très chauds, mais ils ont quand même regardé pour le Rhône. Pour la Saône, nous n'avons pas regardé. Honnêtement, le bilan coût était une tout autre affaire. Il y avait beaucoup d'incidences environnementales, parce qu'il y avait beaucoup d'espèces. Il

y avait également des métaux lourds dans le Rhône, je ne sais pas ce qu'il en est dans la Saône.

Résultat des courses : les pouvoirs publics ont décidé de refermer le sujet pour le Rhône.

Pour terminer sur l'impact durable, Monsieur, si vous pensez qu'à certains endroits, l'impact est plus durable que nous l'estimons, vous nous le direz et nous en discuterons avec la Chambre d'agriculture. Si l'impact est de trois ans au lieu de deux, et que vous nous le démontrez, nous ne sommes pas fermés à étudier, dans le cadre de ce protocole départemental, la façon de mieux prendre en compte ce genre de choses. Honnêtement, je ne suis pas un spécialiste des cultures et de la remise en état. Si vous nous dites, collectivement, à travers une Chambre d'agriculture par exemple : « *pour cette culture et ce type de sol, l'impact est de trois ans* », nous abonderons dans ce sujet, à condition que vous soyez convainquant.

Nous ne sommes pas fermés pour nous pencher sur ce sujet. Daniel Bourjas va compléter le sujet du fond de la Saône.

Daniel BOURJAS

Il y a un petit détail. Pour poser une canalisation d'un tel ouvrage dans une rivière ou un fleuve, il faut interrompre le trafic fluvial. Là, hormis les questions économiques de coûts de l'installation d'un ouvrage en fond de rivière, il y a déjà un veto de la part des services de navigation, lié à l'interruption du trafic. Ce point fait que l'étude tourne court assez rapidement.

Rémy MARPEAUX, Maire de Magny-les-Aubigny

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Mon village est impacté par un périmètre de sécurité sur la canalisation de 800. Plus une nouvelle canalisation de 400, qui va dans la direction de Dole, par un périmètre de 145 mètres, qui impacte forcément une partie de l'urbanisation du village.

Puisque le fuseau représente 4 à 5 kilomètres, je souhaiterais que cette nouvelle canalisation passe assez loin du village pour éviter ce périmètre de sécurité, qui impacterait à nouveau une partie de mon village.

Je suis déjà impacté côté ouest, côté nord. Comme il y a suffisamment d'espace, j'aimerais être assez éloigné cette fois, pour éviter ce nouveau périmètre de sécurité. C'est un souhait.

Jean-Yves OLLIVIER

Pendant la réponse de GRTgaz, peut-on avoir la slide de la carte géographique afin que l'on se situe concrètement dans le fuseau que vous évoquez ?

Ludovic LECELLIER

Aujourd'hui, nous vous parlons de fuseau parce que nous ne savons pas où passera la future canalisation. Il est évident que nous irons voir tous les maires des communes concernées par le fuseau pour discuter avec vous du tracé de moindre impact. Lorsque l'on dit tracé de moindre impact, nous ne parlons pas uniquement de l'agriculture et de l'environnement, nous parlons aussi des hommes et de l'urbanisation.

Si vous nous dites que vous préférez que nous passions par ici lorsque nous viendrons vous voir, nous étudierons forcément la question. C'est évident.

Je ne peux pas vous répondre autre chose, mais j'espère que ma réponse vous satisfait.

Jean-Yves OLLIVIER

Peut-on situer votre commune sur la carte ? D'accord. Elle est située dans le Y.

Daniel BOURJAS

Dans les relations avec les collectivités locales, il est important de travailler le plus en amont possible sur vos schémas d'urbanisation. Quels sont les projets des communes avec un schéma directeur ? Ce sont des projets à cinq, dix, quinze ou vingt ans, que nous intégrons.

Nous avons déjà défini des tracés précis dans des communes, avec des zones d'aménagement aussi, en concertation avec les collectivités. Je ne parle pas spécifiquement pour votre commune, mes propos peuvent s'adresser à plusieurs communes. Par exemple, nous pouvons prendre des mesures constructives d'entrée, comme des passages en sous-profondeur, prévoir les endroits où il y aura des routes au-dessus, des chemins de roulage, et laisser des aménagements qui perturbent le moins possible l'activité d'expansion des communes, pour ne pas bloquer les activités économiques des collectivités locales.

Nos services qui sont dans les services d'exploitation des gazoducs existants voient les collectivités locales régulièrement. D'où l'intérêt de travailler ensemble sur vos schémas directeurs, avec une vision, en ce qui nous concerne, de moindre impact, pour qu'un projet comme celui-ci ne crée pas de blocage d'expansion des collectivités sur le long terme.

Peter STREMBEND, Habitant de Corgengoux, Hameau de Parruey

Vous allez créer une nouvelle structure à côté de celle existante. Je voudrais connaître le temps de construction, et savoir si nous allons subir les mêmes nuisances. Ce n'est pas un camion, mais des dizaines, voire des centaines de camions par jour.

Jacques SIMONIN, Chargé des études d'aménagement des stations, GRTgaz

La station de Palleau est une station de compression, qui a été construite à la fin des années 90. La construction de cette station de compression est un chantier de plus grande ampleur que le chantier projeté pour interconnecter les canalisations entre elles, donc l'arrivée du projet.

Néanmoins, la durée des travaux ne sera pas forcément très inférieure, puisque la durée des travaux s'échelonne entre un et deux ans en fonction de la date de commencement de l'opération et des conditions des travaux de terrassement. La durée des travaux sera sans doute un peu plus courte, mais assez similaire à la durée des travaux de la station de compression. En revanche, les flux de véhicules seront moindres compte tenu de la taille plus modeste du chantier.

Aujourd'hui, les entreprises qui réaliseront ces travaux ne sont pas connues, mais des critères d'attribution, portant notamment sur l'organisation des entreprises, seront pris en compte. L'objectif est bien sûr d'avoir des impacts minimaux, les impacts étant ceux qui ont été présentés par Monsieur Lecellier tout à l'heure concernant l'acheminement de matériel sur la station.

Daniel BOURJAS

Je ne sais pas si la réponse vous satisfait pleinement.

Jean-Louis MORATIN, Agriculteur à Ciel et élu à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

J'ai une question sur le futur tracé. Déjà, le tracé actuel passe à vingt mètres de mon habitation. Il traverse mon exploitation. Le futur projet, s'il suit la canalisation actuelle, passera à moins de 500 mètres du terrain faisant l'objet d'un permis de construire pour la construction d'une maison de retraite sur la commune de Ciel. Le terrain se situe entre Ciel et la départementale 78.

Jean-Yves OLLIVIER

Pouvons-nous avoir le plan communal ?

Avons-nous une réponse du maître d'ouvrage ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui, il faut être particulièrement clair. Si un permis de construire est délivré, et que la maison de retraite se construit, il faut qu'elle se construise. Notre projet n'est pas installé sur le territoire. C'est aussi l'intérêt d'un nouveau gazoduc, c'est que nous nous adapterons au territoire.

Si cette maison de retraite, qui est un ERP, se construit, nous l'éviterons. Une maison de retraite sera considérée comme un ERP (Etablissement Recevant du Public). Il faudra trouver, avec les gens concernés, les élus locaux, comment nous pouvons passer dans le coin. Nous installerons notre canalisation à la distance que nous prescrira l'administration.

Si nous ne prenons pas de mesures dites constructives, si nous enfouissons un peu plus la canalisation ou si nous augmentons l'épaisseur de la canalisation, nous pouvons nous approcher. A la limite, nous verrons. Que la maison se construise. Ce sera une donnée. Elle est en droit de se construire. Nous arrivons et nous l'éviterons.

La première caractéristique d'une canalisation nouvelle, c'est que nous pouvons éviter. Ce n'est pas un tracé totalement droit, ce n'est pas un TGV. Cette canalisation est relativement souple. Elle ne peut pas faire des détours et des contours, n'exagérons rien, mais elle est relativement souple. C'est pour cela que ce genre de choses est extrêmement important, merci de nous le signaler.

Les futures maisons de retraite, les futures écoles, les futures églises, même si c'est plus rare, les églises sont aussi des ERP, qu'on nous les signale. Et qu'on nous signale aussi, Daniel Bourjas l'a dit tout à l'heure, tous les projets à court terme, à moyen terme qui sont dans vos PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou dans vos cartes communales, dans vos SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), et aussi les projets que vous avez en tête à plus long terme. Nous essaierons de respecter un peu tout cela.

Après, si vous nous dites que tout est constructible et que vous ne construirez que des ERP, nous ne vous croirons pas vraiment, mais à ce moment-là, nous discuterons.

Les pouvoirs publics ont aussi édicté des mesures pour concentrer l'urbanisation, donc si vous êtes élu local, vous êtes aussi soumis à ce genre de directives. Nous en tenons compte et nous passons assez largement à l'écart.

Je ne connais pas votre commune, Monsieur, mais je pense que nous devons trouver des solutions qui respectent ce que vous avez fait, vos projets et ce que vous ferez. A ce moment-là, nous abandonnerons le jumelage avec la canalisation existante, évidemment. En effet, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des constructions qui démarrent, puisqu'elles sont autorisées. Nous nous adapterons.

Jean-Louis MORATIN

Si je comprends bien, si vous avez fait la boucle entre Saint-Martin-en-Bresse et Palleau, c'est simplement par rapport à la traversée de la Saône. Si vous passez un peu plus au nord, vous avez le Doubs et la Saône.

Ludovic LECELLIER

Je me suis mal exprimé tout à l'heure. Ce que vous voyez en noir ici, le tracé noir correspond à la canalisation existante, qui a été posée il y a trente ans. Aujourd'hui, nous allons étudier un tracé dans cette bande. Si on prend votre commune de Ciel, il est ici. Notre fuseau est même plus large, parce que nous savons que nous ne pouvons plus passer à côté de Verdun-sur-le-Doubs et d'Allerey. Par conséquent, nous étudions un passage où nous devons traverser le Doubs et la Saône.

Comme vous l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, nous prenons en compte tout ce que vous allez construire sur vos communes. Il est évident que nous ne passerons pas à côté d'une maison de retraite.

Laurent BERNARD, Exploitant agricole à Bragny-sur-Saône

J'habite Bragny-sur-Saône, au confluent de la Saône et du Doubs.

Tout d'abord, sans aucun *a priori*, j'aimerais être informé sur l'avenir du gaz naturel dans notre pays. Quelles sont ses ressources ? Pendant combien d'années pouvons-nous encore utiliser cette énergie ? Une énergie fossile comme celle-ci est-elle encore une énergie d'avenir ? Pour combien de temps ? Vous parliez de cinquante ans pour la persistance de vos ouvrages.

Ensuite, ces canalisations peuvent-elles être amenées à transporter d'autres choses que du gaz naturel à l'avenir ? Sont-elles conçues pour ?

Avez-vous des informations ou ce projet est-il en lien avec une éventuelle usine de production électrique à cycle gaz combiné ? Visiblement, Bragny-sur-Saône, il y a quelques années, était un site très bien placé, avec présence d'une ligne à très haute tension, d'une centrale de compression à proximité et d'une rivière pour refroidir les installations. Je ne connais pas le tracé de votre projet, mais il passerait *a priori* à proximité de ce site idéal. Avez-vous des informations ? Ce projet est-il en lien avec cet autre projet ?

Jean-Yves OLLIVIER

Avant de passer la parole au maître d'ouvrage, je voudrais vous préciser que nous organisons à Dijon et Lyon une réunion thématique spécifiquement pour approfondir les justifications de la réalisation de ces ouvrages.

Nous ferons intervenir des experts nationaux venant de la Commission de régulation de l'énergie, qui est le décideur des grandes infrastructures gazières, des intervenants de la Direction générale de l'énergie et du climat, qui évoquera l'aspect transition énergétique qui est actuellement un sujet à l'ordre du jour, et un industriel qui exposera les problèmes actuels des consommateurs industriels de gaz. Il expliquera en quoi ces projets peuvent intéresser les industriels.

Je voulais vous le signaler. Cette réunion thématique de Dijon se tiendra le 22 octobre 2013, donc la semaine prochaine, à Quetigny, à 19 heures. Sur le site internet, vous avez toutes les informations sur cette réunion spécifique.

Je passe maintenant la parole au maître d'ouvrage.

Daniel BOURJAS

Merci.

Vous soulevez deux questions. Je vais répondre à la dernière concernant le lien avec une centrale à cycle combiné gaz. Aujourd'hui, il n'y a pas de lien, puisqu'il n'y a pas de projet déclaré, même s'il y a eu, dans le passé, un avant-projet pour une installation de ce type. Je rappelle qu'une centrale à cycle combiné gaz est une centrale qui brûle et consomme du gaz naturel pour produire de l'électricité, de la même façon qu'il existe des centrales thermiques, au fioul ou, dans certains cas, au charbon.

Les conditions économiques actuelles font que les projets de centrales à cycle combiné gaz restent dans les cartons et ne sortent pas.

J'aborde à présent le devenir du gaz naturel en France, en Europe et dans le monde. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a eu un débat sur la transition énergétique. Il y a donc eu beaucoup de questions autour des énergies nouvelles, des ENR (Energies Nouvelles Renouvelables), de la place du gaz naturel, de la place du nucléaire, etc. Il se trouve que d'une part, il existe des ressources importantes de gaz naturel.

Je ne veux pas introduire une polémique ce soir avec le gaz de schiste, parce qu'en France, il n'y a pas de possibilité dans l'immédiat et dans les années à venir d'explorer, voire d'envisager l'exploitation du gaz du schiste. Néanmoins, du gaz naturel dans des structures conventionnelles et non conventionnelles, il y en a beaucoup. Il y a, par exemple, les Russes qui explorent des contrées qui n'étaient pas accessibles dans le passé et qui le sont maintenant à cause du réchauffement climatique. La fonte des banquises au Pôle Nord a permis de découvrir des zones prometteuses pour des hydrocarbures, dont le gaz naturel.

Il y a un chamboulement en Europe. L'Europe produit du gaz naturel dans certains pays, et plutôt au nord de l'Europe en mer. Ces réserves vont diminuer d'ici douze à quinze ans, la production européenne de gaz sera divisée par deux. Il faudra le compenser par d'autres ressources gazières pour trouver le même équilibre. D'où la justification de poser de grands gazoducs pour avoir cette flexibilité dans le réseau de transport et faire face à des situations inattendues, telles qu'une crise sur l'énergie.

Nous avons vécu une crise très sévère en janvier 2009, la crise russo-ukrainienne, puisqu'il n'y avait plus de gaz qui arrivait à la frontière allemande. Il a fallu compenser ce manque de gaz, les fournisseurs l'ont compensé avec du gaz supplémentaire à Dunkerque et dans les terminaux méthaniers. Cela a été possible à cette époque parce qu'il ne faisait pas excessivement froid, même si c'était au mois de janvier, et parce qu'il y avait du stockage souterrain et des capacités sur le réseau de transport qui ont permis ces reports de quantités d'un point à un autre.

Nos gazoducs peuvent-ils transporter autre chose que du gaz naturel ? En théorie, oui, mais nous allons d'un bout à l'autre, nous ne pouvons pas transporter différents types de produits, tel que le font les transporteurs d'hydrocarbures liquides. Eux, ils peuvent transporter différents types de produits. Ils ont des contrats. Des fois, cela remonte et cela passe par Mulhouse et en Allemagne. Tantôt c'est de l'essence, tantôt c'est de la benzine, tantôt c'est du fioul lourd, etc. Ils peuvent passer plusieurs produits de manière séquentielle.

Nous, nous sommes en faveur du développement d'une énergie de gaz vert, qui est le biométhane, et il est possible d'injecter du biométhane dans nos réseaux de transport, comme c'est également possible dans les réseaux de distribution. Nous avons donc des études pour favoriser ce développement.

Il n'y a pas que du biométhane. Dans des perspectives à cinq ou dix ans, il y a aussi la possibilité d'injecter de l'hydrogène dans le gaz naturel. C'est compatible à des teneurs faibles, entre 6 % et 10 % d'hydrogène. On peut imaginer, par exemple, des éoliennes qui fonctionneraient de manière intermittente, quand il y a du vent et quand il n'y a pas de vent, et qui peuvent aussi fonctionner la nuit quand il y a du vent, alors qu'il n'y a pas de besoins en électricité. Il y a aussi des idées, des concepts consistant à faire tourner les éoliennes la nuit quand il y a du vent, même s'il n'y a pas de besoins en électricité. Avec cette électricité produite, qui est un surplus par rapport aux besoins de consommation du

pays, puisque l'électricité ne se stocke pas contrairement au gaz naturel, on peut faire de l'hydrolyse et produire des molécules d'hydrogène que l'on pourrait réinjecter dans le réseau de gaz.

Là aussi, nous sommes sur des énergies renouvelables, gratuites dans le concept, qui sont prometteuses pour l'usage de nos réseaux de transport.

Voilà, pour vous donner les nouvelles perspectives que nous étudions. GRTgaz a décidé de créer un pilote de production d'hydrogène à partir de l'électricité intermittente pour l'injecter sur le réseau.

Voilà le panorama des perspectives et des thématiques développées par GRTgaz au cours des débats régionaux sur la transition énergétique.

Laurent LAMOUR, Responsable projet, Société JUWI

La société JUWI développe de l'éolien et du solaire. La transition est donc faite.

Je ne voulais pas parler de l'intérêt des renouvelables, mais plutôt de la compatibilité des deux. Vos canalisations induisent des servitudes importantes, notamment pour l'éolien et aussi pour le solaire, car votre tracé passe à proximité de parcs solaires photovoltaïques, ce qui risque de poser problème.

Nous avons déjà des projets avec des collectivités le long de votre tracé. Je voudrais connaître la date limite pour se faire connaître pour le tracé final. Et surtout dans le cas où vous suivez la canalisation existante, quelle est la distance minimale ? J'imagine que vous allez essayer de vous coller au plus proche. Vos réponses nous permettraient d'anticiper.

Nous avons à travailler ensemble, je pense, sur ces projets.

Ludovic LECELLIER

Je vais commencer par répondre à la dernière question.

Ce que nous appelons du parallélisme pour une canalisation de 1,20 mètre de diamètre à côté d'une canalisation de 80 centimètres de diamètre, c'est que la distance minimale entre les canalisations sera entre dix et dix-huit mètres en fonction de la nature des sols. C'est pour répondre techniquement à la question sur le parallélisme.

Ensuite, effectivement, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre tracé n'est pas encore connu. Il faudra que nous nous rencontrions pendant la définition de ce tracé, afin que nous puissions prendre en compte vos contraintes, vos projets.

Au niveau de ce qu'on appelle les distances de sécurité avec les éoliennes, nous avons des distances à respecter, effectivement. Concernant les fermes ou les champs photovoltaïques, il n'y a pas autant de distance de sécurité à ma connaissance, puisque nous avons même des fermes photovoltaïques qui s'installent autour de la canalisation existante.

Nous définirons ensemble les contraintes liées à vos projets sur notre projet.

Jean-Yves OLLIVIER

Existe-t-il des réglementations précises sur les fermes photovoltaïques ?

Ludovic LECELLIER

A ma connaissance, il n'existe pas de réglementation précise, surtout en France où nous essayons de développer au maximum les énergies renouvelées.

Laurent LAMOUR

J'apporte une précision. Pour le solaire, effectivement, ce n'est pas vraiment gênant, à part les convois assez lourds pour amener les panneaux. En revanche, il existe un risque électrique d'incendie, parce que l'électricité implique un risque d'incendie assez fort. A proximité, cela peut parfois poser souci.

Néanmoins, il est vrai que le solaire est beaucoup moins impacté. C'est plus l'éolien.

Un intervenant

Par rapport aux traversées en milieux forestiers, vous parliez d'un parallélisme qui pourrait se situer entre dix et dix-huit mètres par rapport à la ligne actuelle. Aujourd'hui, les couloirs ouverts au milieu des forêts sont de vingt mètres. Cela veut dire que demain, on abat, de nouveau, vingt mètres de large de bois sur la longueur de la forêt. Qui dit abattage de forêt, pour vous, dit aussi compensation écologique.

Ma question est la suivante : où allez-vous compenser écologiquement ces forêts ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur les forêts, il y a deux types de réponses. Je vais commencer par la compensation et ce que vous appelez la double peine, sans doute à juste titre de votre point de vue.

Je m'explique pour que l'on se comprenne tous bien, même si mon interlocuteur m'a bien compris. C'est une première fois au passage, parce que nous empruntons des terrains agricoles. Il y a donc une certaine gêne. D'autre part, quand on traverse une zone boisée, ou une zone protégée ou une zone d'habitat protégée, l'un des dispositifs pour permettre ce passage est de compenser.

Effectivement, où compensons-nous ? C'est une question assez délicate. Je ne vous cache pas que nous mettrons cette affaire en débat avec vous. En effet, là-dessus, nous sommes au moins trois : vous, l'Etat au sens large et nous.

Nous arrivent des contraintes un peu difficiles à respecter. Je m'explique. Quand on nous demande de compenser, on ajoute « compenser sur place ». La double peine est donc locale.

J'ai l'exemple dans l'Ain. Ce n'est pas chez vous, mais la Chambre de l'agriculture de l'Ain pourra vous en parler longuement. Il y avait une dizaine d'hectares à compenser. Ce n'est jamais tout petit, ce n'est jamais gigantesque non plus, ce n'est pas une autoroute. Pour vous donner une idée, sur un TGV ou une autoroute, on parle de milliers d'hectares, de centaines d'hectares de compensation. Pour nous, c'est de l'ordre de quelques hectares.

Mais ces quelques hectares pèsent lourd. En outre, si l'Etat nous ajoute la contrainte de compenser sur place, c'est difficile.

Dans l'Ain, nous avons trouvé, avec la Chambre d'agriculture, des terres de compensation qui correspondaient à peu près au sens écologique du terme, mais pas tout à fait. C'était des plateaux qui étaient sous le Revermont, qui avaient une faible valeur agricole. Vous connaissez cette montagne qui domine Bourg-en-Bresse pour faire simple. Cela n'a donc pas été accepté. Nous avons donc dû trouver des solutions de compensation qui étaient un peu compliquées. Finalement, nous avons trouvé des zones boisées humides qui correspondaient à peu près au bord de Saône tel que nous avons pu le franchir, c'était sur l'artère du Mâconnais. Nous avons donc pu trouver des solutions qui n'étaient pas trop dommageables pour l'agriculture.

A Etrez, par exemple, avec les gens, localement, nous avons trouvé des terrains de compensation qui étaient acceptables par l'agriculture.

Je vous réponds de manière assez pratique. Il faut que nous en discussions à trois, voire à quatre parce qu'il y a le ministère aussi. Il y a le Préfet qui peut jouer le jeu. Je le dis là, il

n'y a peut-être pas de représentant du Préfet, mais s'il m'écoute il comprendra, il est vrai que les préfets signent parfois des arrêtés qui nous pénalisent, nous, agriculture, et nous, GRTgaz. Résultat des courses : c'est un dialogue qui n'est pas uniquement entre nous, mais avec celui qui impose la règle. Comment respectons-nous la règle ? Evidemment, il n'est pas question pour GRTgaz de s'affranchir de ces règles, mais il faut que nous soyons collectivement intelligents.

Assez souvent, nous sommes objectifs là-dessus. Je pense que nous trouvons des accords avec vous, qu'il faut ensuite vendre à l'Etat.

Sur les forêts, nous ne sommes peut-être pas assez clairs, nous allons peut-être vous passer une diapositive. A la fin, nous essayons de restituer des coupures de dix mètres, justement pour ne pas être trop impactant et pour diminuer notamment les surfaces de compensation. Ce sont dix mètres au total pour une canalisation.

Effectivement, si vous ajoutez dix mètres d'écart avec l'autre canalisation, plus dix mètres, on va se retrouver avec vingt-cinq ou trente mètres. Je suis assez d'accord avec vous. Nous risquons peut-être d'avoir ça dans la forêt de Palleau pour ne rien vous cacher. Mais nous en discuterons avec l'ONF. Ce n'est pas trop long. C'est à la sortie de la station de compression de Palleau, pour les gens qui connaissent bien. Il y a là deux kilomètres en forêt.

L'ONF pourra nous dire d'élargir et donc de compenser. Quand ce sont des gens comme l'ONF, ils ont déjà des terrains de compensation, d'après ce qu'ils nous ont dit, sur leurs parcelles, qui seraient à reboiser ou à réentretenir. Nous verrons.

Là, il y a deux kilomètres, deux jumelages. Nous imposeront-ils ce passage en parallèle ou nous diront-ils d'emprunter tel layon existant ou telle route de desserte ? C'est une autre solution.

Ce qu'il faut retenir sur les forêts, et refermons la parenthèse sur Palleau, c'est que nous essayons de ramener la servitude ou la bande d'entretien aux dix mètres. En effet, nous estimons que là, il y a moins d'intervention à faire. Voilà un peu comment je peux vous répondre sans être trop langue de bois. La compensation est un sujet difficile et conflictuel, vous avez raison.

Bruno VIGOUREUX, Office National des Forêts à Palleau

Je suis gestionnaire de la forêt de Palleau pour le compte de l'Etat. Nous sommes déjà impactés par deux passages de tubes. Vous préparez les transports de demain, moi, je prépare la forêt d'après-demain. Nous travaillons à 150 ou 200 ans. L'impact immédiat va être assez faible en surface, mais je voulais juste témoigner d'exemples récents.

Par exemple, le Commissariat à l'énergie atomique, le centre de Valduc en Côte-d'Or, s'est étendu sur une forêt domaniale sur une surface importante de l'ordre de 300 hectares, je crois. Il a évidemment dû compenser et reverser à l'Office National des Forêts, après un travail énorme de foncier, des surfaces qui n'étaient pas un pour un, mais parfois un pour deux, un pour trois, en fonction de la valeur de l'emplacement.

Attendez-vous à quelque chose comme ça. Encore une fois, on joue sur de petites surfaces. C'est vrai qu'il est un peu embêtant de voir traverser une zone Natura 2000 aujourd'hui, mais nous sommes sur un passage obligé. On ne peut pas trop passer ailleurs, on n'a plus le choix. C'est tout ce que je voulais dire.

Jean-Yves OLLIVIER

A cette occasion, je voulais signaler que l'Office National des Forêts a présenté un cahier d'acteur qui est d'ailleurs disponible ici. Il présente les problématiques de défrichement et autres dans les politiques d'aménagement.

Laurent JACQUIN, Agriculteur à Chamblanc

Je ne suis pas impacté par le fuseau GRTgaz, mais je suis exploitant de parcelles agricoles sur la commune de Glanon, qui sont traversées par l'ancienne canalisation. J'aurai un témoignage et une question.

Le témoignage, c'est que sur l'une des parcelles que j'exploite à Glanon, il y a quelques années, une réparation a été effectuée sur la canalisation de 800 à la suite d'une fuite. J'ai pu me rendre compte de ce à quoi cela ressemblait. C'est vrai que c'est imposant. Une concertation s'est faite. J'ai été indemnisé sur les barèmes de la Chambre d'agriculture, mais pour compléter la remarque d'Aurélien Viellard, j'ai vraiment constaté des conséquences agronomiques sur mes cultures plusieurs années après le passage. L'indemnisation a eu lieu pour une année, mais il y a le passage des engins, donc *a priori* la bande de 40 mètres, et l'approvisionnement, qui comprend une autre bande pour approvisionner le chantier.

Je pense qu'il y aura beaucoup d'impacts sur le terrain au niveau des parcelles agricoles. D'un côté, il y a la forêt Natura 2000, et de l'autre côté, il y a les parcelles agricoles. Je pense que l'on passera plus sur les parcelles agricoles que sur la forêt Natura 2000. Attendez-vous quand même à des sollicitations de la Chambre là-dessus.

Par ailleurs, vous parliez de biogaz. Le passage d'une nouvelle canalisation peut-il être un catalyseur pour des projets de méthanisation dans le cadre d'une injection, ou constate-t-on sur le terrain qu'il y a peu de projets éligibles parce que le niveau de production est tellement important que cela limite fortement les projets ? Exceptionnellement, dans le cadre d'un projet agricole qui serait certainement collectif, pourrait-on envisager un accès facilité ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

J'attends un peu pour sourire. Je vois que vous préparez la négociation. Bienvenue au club. Nous négocierons.

Si mon collègue du local veut répondre, il répondra tout à l'heure sur Glanon.

Effectivement, nous sommes assez précautionneux. Nous ne sommes pas forcément les meilleurs de la terre, mais nous faisons assez attention.

Sur le biogaz, vous avez raison, il ne faut pas louper les occasions. Sauf que cette canalisation est bien grosse pour un projet de méthanisation. Il faudrait un très gros projet de méthanisation. Honnêtement, je ne pense pas qu'en France, il y ait des projets de cette taille du côté de l'agriculture. C'est plutôt du côté des ordures ménagères qu'il y a des projets. Vous en avez un dans le 71, c'est Chagny, qui se connecte sur l'une des canalisations exploitées par Daniel Bourjas, mais plutôt de réseau régional.

Le gaz circule à 80 bars dans cette canalisation. Il faudrait donc que vous montiez la pression de votre gaz produit localement à 80 bars. Cela suppose des installations pas tristes qui pourraient ressembler à celles de Palteau. C'est quand même une affaire qui coûte un peu d'argent. Il faut donc un certain volume.

La vraie question repose sur la collecte locale. Vos responsables agricoles sont très au courant, il y a des discussions au niveau national, nous sommes toujours en discussion. D'abord, l'injection est possible sur les canalisations, il n'y a donc plus trop de problèmes maintenant, c'est déjà réglé depuis une quinzaine de mois. Par contre, derrière, il faut trouver la bonne équation économique. Le raisonnement actuel qui dit de faire cela autour de l'installation existante n'est peut-être pas la meilleure réflexion. Comment ai-je le bassin de collecte de déchets ? Parce qu'on collecte soit des déchets ménagers, soit des déchets verts ou des résidus verts, je ne sais pas comment on dit dans votre métier, que l'on fait fermenter en fermentation anaérobie et cela se transforme, après quelques périgrinations, en méthane. Vous l'épurez.

Le raisonnement qui a été construit, ce sont mes collègues qui ont en charge ce sujet qui me le racontent, c'est qu'il faudra trouver le bassin de collecte, ou la dizaine

d'exploitations agricoles, et le situer au meilleur endroit. C'est une optimisation des transports, c'est une optimisation du raccordement de gaz, c'est une optimisation du système industriel de méthanisation que vous allez mettre en place.

Ce n'est pas aussi simple que d'avoir une ferme, et de mettre l'unité de méthanisation entre ma ferme et celle du voisin pour essayer de se raccorder. Ce n'est peut-être pas comme ça qu'il faut prendre le sujet, si je peux me permettre, mais je suis loin d'être un spécialiste de votre métier et de la méthanisation.

Réfléchissez peut-être de façon plus large à un système économique. Quelle est la taille critique ?

Sur le site GRTgaz, nous avons une application appelée Réseau vert, qui nous permet de savoir ce qu'on peut accepter. Nous sommes assez actifs sur ce sujet. Mais il ne faut peut-être pas non plus mettre la barre trop haut, ou peut-être qu'il faut se rassembler à une échelle plus large. Il va falloir trouver la bonne taille.

Et puis, honnêtement, il n'y a pas que l'injection dans le réseau. Il y a aussi la production d'électricité. Il y a d'autres inconvénients, mais le biogaz peut aussi se transformer en électricité. Nous parlons de minicentrales, alors que nous parlions de grosses centrales avec Monsieur Laurent Bernard.

La réponse est oui, mais la question est peut-être à élargir, si je peux me permettre.

Laurent JACQUIN

Vous avez dit qu'il n'était pas possible, sauf cas exceptionnels, de se raccorder sur le gros tuyau de 1,20 mètre. Sur quelles canalisations se font les raccordements ?

Daniel BOURJAS

Comme l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, sur le site internet de GRTgaz, il faut aller à la rubrique Réseau vert, et sur la carte de GRTgaz avec un ordinateur, on pointe avec la souris sur le réseau et ça donne l'indication en direct des capacités d'injection dans le réseau. La pression aussi. Pour celui qui va opérer une centrale de production de biogaz, il faudra qu'il relève sa pression de production pour pouvoir l'injecter.

Nous nous sommes mis au point, et ce site internet est en service depuis le mois de février 2013.

Jean-Yves OLLIVIER

Avez-vous épuisé toutes vos interrogations, ce soir ?

Aneth DUBUET, Particulier

Nous allons faire un énorme trou pour enfouir cette canalisation. Ne pourrions-nous pas en profiter pour enfouir d'autres réseaux ? Electricité ? Eau ? Fibre optique ? Téléphone ?

Deuxième volet de ma question : un diamètre de 1,20 mètre correspond à un gros volume de terre. Qu'en fait-on ? La terre reste sur place, j'imagine qu'elle ne part pas.

Ludovic LECELLIER

Je vais vous répondre sur le volume de terre. Effectivement, quand on creuse une tranchée de 2,50 mètres de profondeur sur 2 mètres de large, ça fait de la terre. Il faut savoir que quand on remblaie la tranchée, on utilise les déblais et la terre végétale. Le

volume restant de déblais correspond au volume de la canalisation, soit environ 1 mètre cube par mètre. Ce volume est mis en décharge, normalement, ou il peut être utilisé par d'autres personnes. Ce sont des conventions qui se font plus tard, localement.

Si des communes ont besoin de terre ou de déblais, elles viennent nous voir.

Pour la partie réseaux supplémentaires à enfouir dans la tranchée, je vais laisser Monsieur Suisse-Guillaud vous répondre.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Madame, votre idée est une bonne idée. Cela tombe un peu sous le sens. On fait de gros travaux, ne peut-on pas en profiter pour mettre d'autres choses ?

Là-dessus, en théorie, l'idée est assez séduisante. La chose la plus facile à enfouir à l'occasion de la réalisation d'un gazoduc, c'est de la fibre optique. Nous avons pu, à certains endroits, sur de petites distances, enfouir des fibres optiques en même temps. Mais c'est relativement rare, car les maîtres d'ouvrage ne sont pas les mêmes. Ce ne sont pas les mêmes réglementations et ce ne sont pas forcément des voisinages très recherchés.

Je vais jusqu'au bout. Une canalisation électrique à côté de la nôtre, ce n'est pas le voisinage le plus recherché. Ce n'est pas pour des histoires de danger, c'est pour des histoires de transfert de courant, éventuellement, entre les deux canalisations.

Résultat des courses, dans les faits, cela n'arrive pas si souvent.

Actuellement, sur Eridan, notamment sur les réseaux d'irrigation, sur les réseaux d'adduction d'eau, nous essayons. Nous allons commune par commune, pratiquement, parce que les projets doivent être compatibles, se dérouler à peu près en même temps et être financés. Dans les faits, cela ne se produit pas souvent.

Sur Eridan, nous allons essayer. Quand nous passerons sous le Rhône, nous serons peut-être amenés à faire une largeur plus importante. Là, nous pourrions passer une fibre optique, par exemple. C'est le plus simple. Mais c'est vraiment un travail commune par commune.

Aucun opérateur de fibre optique n'est venu nous voir pour faire une ligne Dunkerque-Fos-sur-Mer.

Jean-Yves OLLIVIER

Si plus personne n'a de questions à poser, je vais suspendre la séance.

Vous pouvez avoir des questions qui vous viennent à l'esprit après cette réunion. Vous pouvez nous les adresser. Vous avez des bulletins papier qui sont déposés sur le guichet d'accueil, ou vous pouvez les adresser par internet directement. Cela nous permettra de solliciter des réponses de la part de GRTgaz dans des délais très courts. N'hésitez pas de ce point de vue.

De même, pour les collectifs, les cahiers d'acteur sont également un moyen de présenter des problématiques un peu plus complexes que des questions orales. Là aussi, si vous avez, en tant qu'association ou autre, envie de faire un cahier d'acteur, il faut le faire maintenant, car vous avez jusqu'à la fin des périodes de débat public, c'est-à-dire jusqu'au 18 décembre 2013. Plus tôt vous déposerez vos dossiers et vos documents, plus tôt nous pourrions les intégrer dans le débat public.

Je vous rappelle la réunion de Dijon pour ceux qui sont particulièrement intéressés par les problématiques d'utilisation du gaz et par les argumentations pour la réalisation de ces grands ouvrages. La réunion se tiendra le 22 octobre 2013.

Je vous invite à prendre un rafraîchissement au bar de la salle, en vous remerciant pour votre participation.